

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
SECTEUR B - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST AUBIN DES BOIS
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE NOGENT SUR EURE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MESLAY LE GRENET
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE FRESNAY LE GILMERT
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE FONTENAY SUR EURE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE DANGERS
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BRICONVILLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BAILLEAU L'VEVQUE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE AMILLY
MONSIEUR LE DIRECTEUR - CM EAU
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST GEORGES SUR EURE
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE CINTRAY

La synthèse annuelle 2021 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

CHARTRES METROPOLE

Prélèvement	00121267	Commune	FONTENAY-SUR-EURE
Unité de gestion	0141 CHARTRES METROPOLE	Prélevé le :	mercredi 15 novembre 2023 à 11h51
Installation	TTP 000471 LE MOULIN DE GUERVILLIERS	par :	SS
Point de surveillance	P 0000000545 STATION DE POMPAGE	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET DISTRIBUTION APT		

Mesures de terrain

Température de l'eau
pH

Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
12.4 °C				25.00
7.3 unité pH			6.50	9.00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : 28X Code SISE de l'analyse : 00127181 Référence laboratoire : LSE2311-37357

MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE				
Chlorothalonil R417888	0.141	µg/L	0.10	
MÉTABOLITES PERTINENTS				
Chlorothalonil R471811	1.756	µg/L	0.10	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00121267)

Eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour les paramètres chlorothalonil R471811 et chlorothalonil SA (R417888). Cette non-conformité n'entraîne pas de restriction d'usage pour les consommateurs, au regard des connaissances scientifiques actuelles. Un contrôle renforcé est mis en place et des actions correctives sont demandées à la PRPDE.

Chartres, le 19 mars 2024

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
Le Référent de l'unité Eaux
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE